

DECISION N°16

« Commande Public » Autres contrats

COUNTRY STATION « INITIATION DANSE » / VILLE DE POMPEY
JOURNEE DE L'AVANT-GARDE EN FETE DU SAMEDI 6 JUIN 2026

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 7 avril 2026, par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le souhait de la municipalité d'organiser une initiation à la danse Country lors de la journée du samedi 6 juin 2026.

Vu la proposition de Country Station,

LE MAIRE,

DÉCIDE

- de signer une convention avec l'association « Country Station » représentée par Monsieur Fabrice KIELMANOWICZ, son président, demeurant 5 rue de Toulon 54250 à Champigneulle pour la prestation du samedi 6 juin 2026 au plateau de l'avant-garde.
- Le montant de la prestation s'élève à 250.00 euros TTC pour des prestations de 11 h à 12 h et 13 h à 14 h.
- Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice en cours, à l'article 6232.

Fait à Pompey le 23 avril 2026

Le Maire,

Laurent TROGRIC



Publié notifié le 28/4/26
Transmis à la Préfecture le 28/4/26